

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet d'aménagement de la RD 31 entre Chailland et Ernée sur les communes de Chailland, Saint-Hilaire du Maine, Montenay et Ernée

Une concertation préalable, en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, relative au projet susmentionné, portée et organisée à l'initiative du Conseil départemental de la Mayenne, est ouverte du 8 décembre 2023 9h au 22 janvier 2024 17h30 inclus, soit 6 semaines consécutives. La présente concertation préalable est une procédure qui permet d'associer le public à l'élaboration du projet d'aménagement de la RD31 entre les communes de Chailland et Ernée.

Afin de présenter le contexte du projet d'aménagement de la RD31 entre les communes de Chailland et Ernée, une réunion publique est organisée le jeudi 7 décembre 2023 à 20h00 à la salle Constant Martin, Rue Gambetta à Ernée.

Le dossier de concertation, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairies de Chailland, Saint-Hilaire du Maine, Montenay, Ernée ainsi qu'à la Communauté de communes de l'Ernée et à l'Hôtel du Département pendant la durée de la concertation.

A titre indicatif, l'adresse et les horaires des mairies où le dossier sur support papier et un registre seront accessibles au public sont les suivants :

- **Mairie d'Ernée** : Place de l'Hôtel de ville (53500) : lundi : 13h30-18h00, mardi à jeudi : 9h30-12h00/13h30-18h00, vendredi : 9h30-12h00/13h30-16h30, samedi 8h30-11h45 ;
- **Mairie de Montenay** : 1 Rue des prés (53500) : lundi : 14h00-17h45, mercredi et samedi : 9h00-12h00, mardi, jeudi et vendredi : 9h00-12h00/15h00-17h45 ;
- **Mairie de Saint-Hilaire du Maine** : 18 rue des Landes (53380) : lundi : 8h30-12h00/14h00-17h00, mardi : 8h30-12h00, jeudi : 8h30-12h00, vendredi : 8h30-12h00/14h00-18h00, samedi (1^{er} et 3^{ème}) : 9h00-12h00 ;
- **Mairie de Chailland** : Place de la mairie (53420) : lundi : 9h00-12h00/14h00-17h30, mardi : 9h00-12h00/14h00-18h00, mercredi : 9h00-12h00, jeudi : 9h00-12h00/14h00-17h30, vendredi : 9h00-12h00/14h00-16h30, samedi 9h00-12h15 (seulement les semaines paires) ;
- **Communauté de communes de l'Ernée** : Parc d'activités de la Querminais (53500) : lundi à jeudi : 8h30-12h30/13h30-17h30, vendredi : 8h30-12h30/13h30-16h30 ;
- **Hôtel du Département** : 39 rue Mazagran (53000) Laval : lundi à vendredi : 9h00-12h30/14h00-17h30.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête : soit en les consignants directement sur un des registres d'enquête à disposition du public en mairies ; soit en déposant sur le registre numérique dédié <https://www.registredemat.fr/rd31-chailland-ernee> ; soit en les adressant par écrit à l'Hôtel du Département, siège de la concertation, à l'attention de Madame la Directrice générale adjointe en charge des infrastructures, qui les annexera au registre du Département ; soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante rd31-chailland-ernee@registredemat.fr ; elles seront également versées au registre numérique.

Le dossier de concertation sera consultable sur le site dédié <https://www.registredemat.fr/rd31-chailland-ernee> et y sera maintenu pendant toute la durée de la concertation. Les observations et propositions reçues par voie électronique seront accessibles sur ce même site.

Le bilan de la concertation préalable sera disponible sur le site internet du Département <https://may-dialogue.lamayenne.fr>, en mairies de Chailland, Saint-Hilaire du Maine, Montenay, Ernée ainsi qu'à la Communauté de communes de l'Ernée et à l'hôtel du Département, et sur le site dédié <https://www.registredemat.fr/rd31-chailland-ernee> . Ce document sera joint au dossier d'enquête publique qui sera organisée ultérieurement.